



FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

Préparation à l'examen de recyclage • Classes 3 à 9 (sauf 7)

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



2 jours



tout public adulte
conditions : avoir un
certificat CSTMD valide



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en
vigueur, avant l'entrée en formation.



14 heures



session de 2 à 10
personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une
salle de formation dédiée



COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue du renouvellement de son certificat de conseiller à la sécurité,
- rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.



MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



PROGRAMME

I. Emballages

- Groupe d'emballage
- Marquage et étiquetage

II. Transport

- Exemptions
- Règle des 1000
- Documents de bord
- Signalisation et placardage des véhicules
- Codes tunnels
- Circulation

III. Chargement / manutention

- Chargement en commun
- Les citernes

IV. Sécurité et procédures

- Equipements
- Extincteurs
- Procédures d'urgence
- Stationnement dans une enceinte privée
- Stationnement sur la voie publique

V. Classification des solutions et mélanges

- Classification générale
- Classification alternative – classe 8

VI. Examen CIFMD

- Structure de l'examen
- Les clauses du CIFMD
- QCM
- Etudes de cas
- Corrections détaillées





FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

Préparation à l'examen de recyclage • Classe 2

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



2 jours



tout public adulte
conditions : avoir un
certificat CSTMD valide, Cl.2



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en
vigueur, avant l'entrée en formation.



14 heures



session de 2 à 10
personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une
salle de formation dédiée



COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- revoir la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, sur les gaz,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue du renouvellement de son certificat de conseiller à la sécurité, spécialisation classe 2,
- rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, spécialisation classe 1.



MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.

PROGRAMME

I. Contexte réglementaire

II. Les Gaz

- Sensibilisation aux risques des gaz
- Classification et identification des gaz

III. Emballages

- Marquage et étiquetage
- Le suremballage
- Dispositions spéciales

IV. Transport des gaz

- Exemptions
- Règle des 1000
- ADR intégral
- Documents de bord
- Véhicules citernes
- Signalisation et placardage des véhicules
- Codes tunnels
- Circulation

V. Chargement / manutention

- Chargement en commun
- Calage / arrimage

VI. Sécurité et procédures

- Equipements
- Extincteurs
- Procédures d'urgence
- Stationnement

